



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 10-24.6.2013**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 24 JUIN 2013**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Claire-Lise PIGUET	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Marianne OBERSON	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	Mme Nathalie GISIGER	Scrutatrice suppl.
	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice suppl.

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Claire-Lise Piguet, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 53 Conseillers (ères) (+2 assermentations) total 55.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Beetschen Michel
		Blondeau Stefan
		Bodenmann Jacques-Victor
		Bovey Louis
		Calabro Patricia
		Duruz Eric
		Matthey Julien
		Nanga Evelyne
		Page Hussy Chantal
		Richi Stefan
		Rochat Fabien
		Rochat Frédéric
		Sanchez Francisco
		Schumacher Jean-Luc
Absents :	Mmes	Gilliéron Appolonie
		Rochat Sabine

La Municipalité est présente in corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b.Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2013 est accepté avec remerciements à la secrétaire Mme Paulette Reymond pour sa rédaction.

Mme la Présidente fait remarquer que pour la séance du 1^{er} juillet prochain, le procès-verbal de ce soir ne pourra pas être approuvé vu le court délai entre les deux séances.

c.Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture du courrier reçu par le bureau du Conseil communal :

- Démission de Mme Patricia Calabro (UDI)**
- Démission de M. Jean-Luc Schumacher (UDI)**
- Démission de M. Louis Bovey (SOC) au 30.6.2013**
- Démission de Mme Evelyn Nanga (F3) pour raisons professionnelles**
- Rapport annuel FEDEVACO**, organisme partenaire de projets dans les pays démunis
- Email Multivideo SA**, réponse à la demande de M. Frey, les documents accompagnant les préavis ne peuvent être transmis sur Val TV qu'en version JPEG, ce service serait gratuit, toutefois la transformation en version JPEG est trop compliquée actuellement pour le bureau communal, à suivre.
- Pétition des habitants du Hameau du Campe**, signée par 55 habitants du Campe, demandant une limitation de la vitesse de circulation sur la route cantonale à 60 ou 50 km/h, 40 km/h sur le Chemin du Campe et 40 km/h sur le Chemin du Moulin. Mme la Présidente procède à la lecture de cette pétition remise à la Municipalité, qui n'avait pas été lue à la dernière séance, car la Présidente l'avait reçue en copie pour information.

Elle donne ensuite la parole à Mme Jeannine Rainaud, Syndic, pour les :

d.Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que la personne suivante a acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisations facilitées – Etranger né en Suisse (art 25 LDCV)

- Mme Claudia Rovisco
- Mme Carla Pinheiro Crisótomo Rovisco née Crisótomo Rovisco et sa fille Léonor

Naturalisation facilitée – Jeune de la 2^{ème} génération (art 53 LDCV)

- M. Simão Pedro Ferraz Pereira

Actes notariés

Par devant le notaire Pierre Badoux, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Divers actes de vente, de cession et de réunions de bien-fonds avec 7 propriétaires distincts ainsi que la constitution d'une servitude sur les parcelles RF no 238, 239, 2680, 2681 et 2682, dans le but de réorganiser les parcelles avoisinantes du réservoir du Sentier, Chez-le-Christ, le 23 mai 2013.

Par devant le notaire Johann Gillieron, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Divisions de bien-fonds et vente d'une parcelle de 412 mètres carrés à Mme Margrit-Elisabeth Gostelli, au Sentier, au lieu-dit Le Clos sous le Sentier (parcelle RF no 1358).

Réfection de la rue Paul Golay, L'Orient – Préavis no 15/2011 – Décompte final

Suite à la réalisation des travaux sur la Rue Paul Golay à l'Orient, la Municipalité a reçu de son mandataire le décompte final. Ce document fait ressortir les chiffres suivants :

	Préavis	Montant net payé	Ecart
Total des travaux (y compris taxes)	Fr 810'000.--	Fr. 721'586.15	Fr. 88'413.85

Compagnie de Navigation sur le Lac de Joux – Projet Caprice 3

Depuis plusieurs mois une commission, composée de représentants de la compagnie de navigation ainsi que de personnalités intéressées de la région, y compris des Municipaux,

étudie le remplacement du bateau Caprice 2 qui prend de l'âge. Et nécessite chaque année d'importants travaux de maintenance.

Grâce au soutien de la Fondation Paul Edouard Piguet, une première étude a pu être confiée pour imaginer un nouveau bateau. Diverses options ont été retenues, à savoir :

- Utiliser une propulsion propre
- Développer un projet innovant
- Créer un bateau sur le concept du bateau Terrasse.

Une équipe, constituée de Monsieur Bertrand Cardis du chantier naval Décision SA, de Monsieur Sébastien Schmidt, Architect naval, de Monsieur Antoine Cahen, designer et de Monsieur Alexandre Closset de Belenos a été mandatée pour cette pré-étude débouchant sur le concept présenté sur le stand de la SIC au comptoir de la Vallée de Joux en 2012.

Il s'agit d'un catamaran, équipé d'un pont recouvert d'une verrière sur les deux tiers. La capacité prévue du bateau est de 50 passagers. Le bateau peut être piloté par un seul employé grâce à des systèmes de télécommande. L'aménagement intérieur se veut modulable et il est prévu de créer des accès au bateau pour les personnes à mobilité réduite.

S'agissant du mode de propulsion, la commission d'étude souhaite envisager la mise en place d'une pile à combustible. Dans l'idéal, cette dernière serait alimentée par de l'hydrogène produit à l'aide de l'énergie fournie par des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit d'un hangar à construire dans la rade du Pont. Globalement, l'énergie nécessaire pour la propulsion du bateau serait donc autoproduite par une source renouvelable. D'autre part, rappelons qu'une pile à combustible ne rejette que de la vapeur d'eau. Ce projet serait donc énergétiquement 100% autonome et propre !

Cette technologie est encore peu appliquée et nécessite des compléments d'étude afin d'envisager si le projet est réaliste et à quel coût. Dans cette optique, les communes de la Vallée de Joux ont décidé de co-financer l'étude qui sera confiée au Professeur Affolter de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion à Yverdon. La répartition des coûts est la suivante : Fr. 10'000.— pour la commune du Chenit et Fr. 5'000.—/chacun pour Le Lieu et l'Abbaye. Les autres partenaires pour le financement de cette étude énergétique étant la Société électrique de la Vallée de Joux pour Fr. 10'000.- et la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion pour une participation encore à définir.

Prochaine séance du Conseil Communal

D'entente avec le bureau du Conseil Communal, la prochaine séance est fixée au 1^{er} juillet 2013 puis au 7 octobre 2013.

La Municipalité profite de l'occasion de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles de bonnes vacances d'été.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic et propose l'ordre du jour suivant :

1.Assermentations

2.Election Commission de gestion (7 membres)

3.Préavis 13/2013 : Comptes 2012

4.Election Commission des Finances

5.Préavis 8/2013 : Vente parcelle RF1524 située au Sentier, Rue du Canal, derrière le bâtiment de la Fiesta

6.Election d'un administrateur à Brassus Bois SA + Sogebois SA

7.Préavis 11/2013 : Vente de la maison locative située au Brassus, Rte de France 72, propriété de la Commune du Chenit, à M. Sébastien Grand

8.Election du Bureau :

- Président
- Vice-Président
- 2^{ème} Vice-Président

- 2 Scrutateurs
- 2 Scrutateurs suppléants

9. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté par le Conseil communal.

1. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

Mme Danielle Maillefer, UDI, en remplacement de Mme Annick Riedo et de M. Cédric Giordano, UDI, en remplacement de Mme Patricia Calabro

Elle leur souhaite la bienvenue et les invite à participer aux travaux du Conseil.

Elle rappelle que les personnes démissionnaires suivantes devront être encore remplacées : MM. Gilbert Ganivet (UDI), Jean-Luc Schumacher (UDI), Louis Bovey (SOC) et Evelyne Nanga (F3)

2. Election Commission de gestion (7 membres)

Sont proposées par les responsables de leurs groupes respectifs les personnes suivantes :

M. François Villard pour F3 propose M. Daniel Trotti

Mme Micheline Rieben pour le groupe SOC propose MM. Stéphane Schwab, Sébastien Cala et Jean-Claude Rochat. Pour le groupe UDI, Mme Corinne Joseph propose MM. Danielle Maillefer, Thierry Balestra et Stéphane Reymond.

Résultat du vote au bulletin secret : 55 bulletins délivrés, 55 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, valables 54, majorité 28.

Sont élus au premier tour de scrutin :

MM. Thierry Balestra et Stéphane Reymond avec 35 voix

Danielle Maillefer, avec 32 voix

Daniel Trotti, avec 28 voix

Ne sont pas élus :

M. Sébastien Cala obtient 27 voix, M. Jean-Claude Rochat 24 et M. Stéphane Schwab 23

Ils sont élus à main levée en deuxième tour, proposition acceptée par le Conseil, à l'unanimité, sans avis contraire, avec une abstention.

Mme la Présidente remercie ces Conseillères et Conseillers pour leur intérêt à la gestion communale et précise que MM. Balestra et Reymond, ayant obtenu le même suffrage, régleront entre eux la question de la Présidence de la Commission.

3. Préavis 13/2013 : Comptes 2012

Les comptes communaux pour l'année 2012 bouclent par un excédent de recettes de fr. 175'388.41. Mme la Présidente donne la parole à **M. Stéphane Reymond**, Président de la Commission de gestion, qui n'a aucune remarque ou commentaire à ajouter au rapport transmis, la Commission et son Président sont satisfaits des réponses de la Municipalité. Elle remercie M. Reymond et passe en revue les comptes chapitre par chapitre, priant l'assemblée de poser ses questions au fur et à mesure de cette lecture.

M. Gilbert Ganivet, au compte 210.4050, demande l'explication de l'importante différence de l'impôt successions et donations entre 2011 et 2012.

Mme le Syndic répond qu'il s'agissait de la rentrée d'impôt communal d'une très importante succession en 2011.

M. Jean-Luc Lecoultre, concernant le compte 421 travaux de déneigement, s'inquiète de la durée de travail du personnel de ce service pouvant aller jusqu'à 14 heures de conduite, est-il possible de recourir à l'engagement d'autres personnes, par exemple du service forestier ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que la Municipalité se préoccupe de la formation et de l'engagement d'une relève, le chauffeur principal de camion arrivant par ailleurs bientôt à la retraite. Pour les plus petits engins, chaque année, une ou deux personnes du service forestier passent le permis pour être remplaçants.

Mme la Présidente prie **M. Pierre-Olivier Capt** Président de la Commission des Finances, de venir à la tribune et lui demande s'il a quelque remarque supplémentaire sur le rapport remis et si les membres de la Commission sont satisfaits des réponses municipales. **M. Capt** répond affirmativement, relit les considérations générales du rapport, citant en particulier l'évolution due à la diminution des taux de couverture selon le rapport fiduciaire. Il souhaite remercier M. Reynold Keusen, Boursier, qui part à la retraite, pour ses compétences et son travail.

Mme la Présidente remercie M. Capt et les membres de la Commission des Finances pour leur travail et une ovation est faite en remerciements à M. Keusen Boursier.

Dans la discussion générale, **M. Jean-Claude Rochat** intervient concernant la diminution de fortune de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, conséquence de placements financiers de son Comité, notamment en raison de la fluctuation des actions BCV, se dit surpris que la Société comptable ait avalisé les comptes sans le faire remarquer. **Mme le Syndic** répond que le Comité de la Fondation est bien conscient de ce problème et attend que les conditions soient meilleures pour vendre ces actions au meilleur taux possible.

Mme Micheline Rieben souhaite que les membres du Conseil disposent de plus de trois jours pour prendre connaissance des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des Finances, demande que ces rapports soient envoyés séparément dès qu'ils sont prêts, celui de la Commission de gestion étant disponible plus tôt que celui de la Commission des Finances.

Mme la Présidente a pris note. La parole n'étant plus demandée, elle soumet les comptes 2012 et les rapports des Commissions de gestion et des Finances au vote du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Après avoir pris connaissance :

-des comptes de l'année 2012,

-des rapports municipaux,

-des rapports de la Commission des Finances et de la Commission de gestion,

1. accepte les comptes communaux, de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés

2. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012

3. donne décharge à la Commission des Finances

4. donne décharge à la Commission de gestion

Mme la Présidente remercie les membres des Commissions concernées pour leur travail.

4. Election de la Commission des Finances (5 membres)

M. François Villard, au nom du groupe F3, présente Mme Marlène Glauser Ricci et M. Romain Gauthier. Mme Corinne Joseph, pour le groupe UDI, propose MM. Pierre-Olivier Capt et Jacques-André Rochat et Mme Micheline Rieben, pour le groupe SOC, présente M. Nicolas Guignard.

Au vote à bulletin secret, 1^{er} tour, sont élus (55 bulletins délivrés, 55 rentrés, majorité 28) :

MM. Pierre-Olivier Capt 38 voix

Romain Gauthier 35 voix

Jacques-André Rochat 30 voix

Nicolas Guignard 30 voix

Mme Marlène Glauser Ricci a obtenu 19 voix. Mme Corinne Joseph propose de procéder en deuxième tour à un vote à main levée, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Est donc élue à l'unanimité, sans avis contraire, avec une abstention :

Mme Marlène Glauser Ricci

Mme la Présidente remercie ces Conseillère et Conseillers pour leur engagement.

5. Préavis 8/2013 : Vente parcelle RF1524 située au Sentier, Rue du Canal, derrière le bâtiment de la Fiesta

Mme la Présidente donne la parole à M. Cyril Maillefer Rapporteur :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Madame Corinne Joseph	UDI
Monsieur Marc Kunz	SOC
Monsieur Philippe Dufour	F3
Monsieur Thierry Balestra	UDI
Monsieur Cyril Maillefer rapporteur	SOC

s'est réunie au complet le lundi 3 juin 2013. Madame Jeanine Rainaud-Meylan et Monsieur Stives Morand étaient présent et représentaient la Municipalité.

Contexte

L'objet du présent rapport concerne la vente d'une parcelle appartenant à la Commune du Chenit à la Fondation Paul-Edouard Piguet. La parcelle mise en vente d'une surface de 1862 m² avait été acquise par la Commune en 2008 dans le but d'y construire un immeuble.

La Fondation Paul-Edouard Piguet prévoit d'y construire un immeuble comprenant au rez : les nouveaux locaux du CMS et dans les étages supérieurs : 13 appartements. Un garage souterrain complétera la construction. Les appartements sont prévus aux normes des appartements protégés mais seront accessibles à tous.

Discussions

Le nouvel immeuble se situera à côté du bâtiment de la Fondation Ruth et Friederich Grohe, actuellement en construction. La Commission signale, afin d'éviter toute confusion, que les travaux n'ont pas encore débuté sur la parcelle mise en vente. Les travaux actuellement en cours ne concernent que la parcelle appartenant à la Fondation Ruth et Friederich Grohe. Toutefois, des gabarits sont déjà en place sur le terrain en raison de la mise en enquête en cours.

Lors de la discussion la Commission se demande si ce préavis n'aurait pas pu être soumis plus tôt au Conseil Communal afin de ne pas devoir avaliser la vente d'un terrain déjà m's à l'enquête. Sur ce point les Municipaux présents relèvent qu'il avait d'abord été prévu qu'il soit cédé un droit de superficie sur ce terrain à la Fondation Paul-Edouard Piguet. Mais, celle-ci a finalement décidé de l'acheter, il y a peu, ce qui a entraîné la soumission de ce préavis au Conseil Communal.

Concernant la mise en l'enquête déjà entamée, il a été relevé que celle-ci a dû être précipitée en raison du besoin de nouveaux locaux pour le CMS. L'arrivée du projet de la Fondation Paul-Edouard Piguet a permis de répondre rapidement à une préoccupation de la Municipalité qui s'inquiétait que le CMS ne puisse retrouver de locaux adaptés sur la Commune.

La Commission se questionne sur le prix de vente du terrain qui est cédé au même prix que lors de l'achat réalisé en 2008. Les représentants de la Municipalité expriment le fait que cela n'aurait pas été le cas si ce projet avait été mené par un promoteur privé. La Fondation Paul-Edouard Piguet étant un partenaire important pour le développement de notre région, la réalisation d'un bénéfice sur la vente de cette parcelle n'était pas justifiée. De plus, la Commune n'a concédé aucun investissement sur ce terrain, il est vendu dans le même état que lors de son acquisition.

Finalement, la Commission relève que ce projet s'intègre parfaitement, de par sa situation centrale, dans l'objectif de densification de l'habitat urbain poursuivi par la Commune.

Conclusions

La Commission vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions 1 et 2 telles que mentionnées dans le Préavis n. 8/2013.

Mme la Présidente remercie M. Maillefer pour son rapport et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 8/2013,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à vendre à la Fondation Paul-Edouard Piguet 1'862 m2 de la parcelle RF no 1524, au prix de fr.140'000.-

2. décide d'attribuer le montant de cette vente dans le compte no 9289.39 Fonds Achats et ventes de terrains

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

6. Election d'un administrateur à Brassus Bois SA + Sogebois SA

Mme Corinne Joseph propose pour le groupe UDI la nomination de M. Philippe Aubert.

Pas d'autre proposition, **M. Philippe Aubert** est élu à l'unanimité, sans avis contraire, avec une abstention.

7. Préavis 11/2013 : Vente de la maison locative située au Brassue, Route de France 72, propriété de la Commune du Chenit, à M. Sébastien Grand

Mme la Présidente donne la parole à M. Jacques-André Rochat, Rapporteur :

Au Conseil communal du CHENIT, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission composée de :

MM :	Didier Vaucher	UDI
	Daniel Trotti	F3
	Jean-Claude Rochat	SOC (remplace M François Sanchez)
	Nicolas Champrenaud	SOC
	Jacques-André Rochat	UDI Président Rapporteur

s'est réunie le mardi 4 juin à 18h30 directement sur place à la Route de France 72 pour visiter ce bâtiment. La Municipalité était représentée par Messieurs David Piguet et Bertrand Meylan que nous tenons à remercier pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et renseignements fournis lors de cette visite.

Nous avons visité le bâtiment de la cave aux combles en passant par 2 des 3 appartements. Les pièces de ces appartements sont petites avec une porte ou une fenêtre sur pratiquement chaque côté de la pièce. Elles sont séparées par des parois portantes en bois, ce qui pourrait rendre les transformations plus délicates. Il serait possible d'aménager les combles. Les fenêtres ont été changées il y a quelques années. En 2004 le chauffage central ainsi que des panneaux solaires pour chauffer l'eau ont été installés. La charpente est saine mais nous ne connaissons pas l'état de la couverture.

A la fin de la visite, nous avons pris congé de Messieurs Piguet et Meylan délégués municipaux après les avoir remerciés pour leur collaboration. Ensuite nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Ville pour délibérer.

Dès le début des débats, nous constatons que la commission est divisée entre accepter ou refuser cette vente.

Messieurs Jean-Claude Rochat et Nicolas Champrenaud sont opposés à cette vente, sans toutefois faire un rapport de minorité. Ils ne comprennent pas pourquoi des travaux importants ont été réalisés ces 10 dernières années et que le projet s'est arrêté en cours de route « A noter que toute la commission se pose la même question. Elle souhaite aussi que la Municipalité mette en place, pour tous les bâtiments communaux, une stratégie et s'y tienne même si il y a changement du Municipal responsable ». Ces deux Messieurs pensent que la Commune aura, un jour, besoin des 2403m2 de terrain constructible. Ils estiment que c'est une solution de facilité que de se débarrasser de ce bâtiment.

Monsieur Didier Vaucher estime que la publicité pour cette vente était insuffisante, l'objet n'a pas paru sur les grands sites de vente comme : Immostreet.ch – Homegate.ch – Immoscout24.ch et home.ch » Avec plus de concurrence, le prix de vente aurait été certainement plus élevé. Cet objet a été sous-estimé avec un prix du terrain à 50 CHF le m². En comptant 100 CHF le m², cette estimation faite en 2010, passe de 730 000 CHF à 850 000 CHF.

Après une discussion nourrie et intéressante, la commission s'est basée sur les éléments suivants pour prendre sa décision :

- Sur le rapport de gestion 2010, la Municipalité avait déjà annoncé qu'elle allait vendre ce bâtiment, cette annonce n'a pas suscité de réaction de la part des conseillers.
- Ce bâtiment est à vendre selon les plans d'investissement 2012 et 2013. Là aussi cela n'a pas suscité de réaction de la part des conseillers.
- Il n'y a pas eu d'agence immobilière intéressée à cet objet, ce qui montre un intérêt tout à fait relatif pour ce bâtiment.
- L'article constitutionnel n°33 de la loi demande aux Communes d'avoir suffisamment de logements. La Commune est particulièrement bien dotée si l'on prend en compte les logements appartenant aux 3 fractions de Commune, sises sur le territoire communal.
- De par sa situation géographique, ce bâtiment, qui n'est pas classé, n'est pas stratégique pour notre Commune.
- Le futur acquéreur veut y habiter et souhaite le rénover.
- Selon le rapport de gestion 2010, des membres de la commission faisaient la remarque suivante : « par le biais d'une rénovation, ce bâtiment est idéal pour mettre à disposition de nouveaux appartements afin d'accueillir de nouveaux habitants » En 3 ans la situation a bien changé, il y a maintenant de nombreux projets réalisés et en cours de réalisation pour mettre des appartements à disposition dans notre région. Il n'appartient pas à notre Commune de gérer directement des immeubles à l'exception de ceux liés aux activités collectives et à ceux qui ont une importance stratégique.
- Même si les 2403 m² sont intéressants, il n'est pas possible de construire autre chose sans détruire l'un ou l'autre ou les deux bâtiments déjà sur la parcelle. D'autre part, cette parcelle est un remblai, ce qui rend le terrain moins intéressant.

Au terme de ces délibérations, la commission, à 3 membres sur 5, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions de la Municipalité telles que présentées dans le préavis. La commission insiste pour que le solde de la vente soit bien attribué au fond de rénovation des bâtiments.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Jean-Luc Lecoultré demande ce qu'il advient de la Sté de Billard qui se réunissait dans ce bâtiment ? **Mme le Syndic** répond que cette Société a été informée de la vente du bâtiment, par ailleurs, le nouveau propriétaire est acquis à ce que cette activité se poursuive au même endroit.

M. Nicolas Champrenaud apporte quelques informations supplémentaires, confirmant que M. Jean-Claude Rochat et lui-même, membres de la Commission, sont opposés à cette vente. Le bâtiment est amorti, avec les loyers rentrant il est rentable. La notion d'éloignement géographique est un peu subjective. Il se pose des questions sur la gestion des bâtiments

communaux, qu'en est-il du futur ? Avec les bâtiments des Villages ? Quel est le rôle de la Commune ?

M. David Piguet Municipal répond que sur l'emplacement, il n'était pas seulement question de ce bâtiment, d'autres aussi. Quant aux travaux effectués, seul le chauffage a été mis à neuf, il n'y a pas eu d'autres rénovations. La décision de se séparer de ce bâtiment était déjà prise avant 2010. Dans le budget 2013 figurera une étude pour un projet concernant le bâtiment du cabinet dentaire au Sentier.

M. Stives Morand Municipal ajoute que le montant de cette vente est versé au fonds rénovation des bâtiments. La vente de terrain précédente et la vente de ce bâtiment sont importantes pour la Commune.

M. Laurent Reymondin Municipal confirme que le plan des investissements est relativement lourd pour les prochaines années, c'était le bon moment de procéder à cette vente, par ailleurs M. Grand envisage d'habiter dans ce bâtiment.

M. Jean-Claude Rochat : le bâtiment et le garage sont sur une parcelle de 2403 m², il aurait proposé de garder quelque 850 m² de terrain pour un échange éventuel.

M. David Piguet Municipal répond qu'une partie du terrain est en zone protégée marais donc inconstructible, seul un agrandissement du bâtiment existant est possible.

M. Nicolas Champrenaud est surpris que l'on n'ait pas trouvé de financement pour la rénovation de ce bâtiment.

Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte en conclusion 1 avec 14 abstentions et 4 avis contraires.

Avant le vote de la conclusion 2, **M. Pierre-Olivier Capt** demande si le produit de cette vente ne serait pas plus utile dans le fonds acquisition de bâtiments ?

Mme le Syndic répond qu'il y a aussi des projets de rénovation à financer, bien sûr ce montant serait également apprécié dans le fonds acquisitions de bâtiments.

Le Conseil communal vote la conclusion 2 qui est acceptée avec 14 abstentions et 4 avis contraires, en résumé :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 11/2013,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à vendre à M. Sébastien Grand, domicilié au Sentier, la maison locative et les garages nos ECA 856 et 2506, situés au Brassus, Route de France 72, ainsi que la parcelle RF no 2441, au prix de fr. 610'000.-,

2. décide d'attribuer le solde de la vente dans le compte no 9281.39 Fonds rénovation des bâtiments

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

8. Election du Bureau

Président

Mme Micheline Rieben présente Mme Marianne Oberson pour le groupe SOC

Au bulletin secret, 55 bulletins délivrés, 55 rentrés, 3 bulletins blancs,

Mme Marianne Oberson est élue Présidente avec 49 voix et 3 voix éparses.

1^{er} Vice-Président

Mme Corinne Joseph, au nom du groupe UDI, propose Mme Carole Dubois.

Au bulletin secret, 55 bulletins délivrés, 55 rentrés, 2 nuls, 9 blancs,

Mme Carole Dubois est élue 1^{ère} Vice-Présidente avec 37 voix et 7 voix éparses.

2^{ème} Vice-Président

M. François Villard, au nom du groupe F3, présente Mme Yoëlle Ducommun.

Au bulletin secret, 55 bulletins délivrés, 55 rentrés, 7 blancs,

Mme Yoëlle Ducommun est élue 2^{ème} Vice-Présidente avec 45 voix et 3 voix éparses.

Scrutateurs

Après avoir été présentés par les responsables de leurs groupes respectifs, sont élus à main levée :

Mme Jacqueline Cristiano SOC et Mme Nathalie Gisiger F3

Scrutateurs suppléants

Après avoir été présentés par les responsables de leurs groupes respectifs, sont élus à main levée :

Mme Claudie Golay UDI et M. Jean-Claude Chanson SOC

Mme la Présidente ainsi que l'assemblée félicitent toutes ces personnes pour leur brillante élection. Durant ce laps de temps, elle a prié tous les Conseillères et Conseillers concernés de passer vers M. l'Huissier pour toucher les indemnités des séances de Commissions et rapports.

Etant arrivée à la fin de son mandat, elle remercie les membres du Bureau et l'assemblée de leur précieuse collaboration, en soulignant qu'elle a eu beaucoup de plaisir à diriger ce navire pendant 2 ans et transmet le « gouvernail » avec plaisir à Mme Marianne Oberson.

9. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Olivier Capt demande pour quelle raison les opérations préliminaires ne sont pas retransmises sur ValTV ? **Mme la Présidente** répond que toute la séance est retransmise sur Val TV, depuis l'instant où elle ouvre la séance jusqu'au moment où elle la clôt.

M. Nicolas Frey souhaite des précisions sur la retransmission Multivideo des documents JPEG. **Mme la Présidente** répond que ces documents sont souvent des photocopies et présentent des problèmes de format pour les transformer en documents JPEG.

M. Jean-Claude Rochat aimerait avoir des nouvelles sur le bâtiment en ruines de M. Gingins. **Mme le Syndic** répond que la Commune est actuellement au Tribunal fédéral pour cet objet, elle tiendra le Conseil informé de la suite.

M. Jean-Luc Lecoultré voudrait savoir combien de Conseillers communaux figurent encore dans les élus de 2011. Il souhaiterait une mise en ligne des cartes journalières de train sur le site communal et contactera le Greffe à ce sujet.

Mme Nathalie Blondel : il y a quelques années l'entreprise Jaeger Le Coultre avait promis que la surface de son parking ne serait pas augmentée, or actuellement le parking public des Crétets est utilisé pour ses employés et de ce fait n'est plus disponible pour les habitants du quartier ou les promeneurs ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que la Municipalité est consciente de ce problème, elle est actuellement en discussion avec cette entreprise dans le cadre du programme Mobilité et lui a accordé la possibilité d'utiliser le parking des Crétets pour un an, mais ce parking est bondé, de plus un chapiteau est dressé ces jours sur son parking privé, il faut prendre patience, d'ici une semaine la situation peut changer.

M. Jean-Luc Lecoultré informe l'assemblée de la liaison maintenant existante par le train entre Pontarlier-Frasne-Vallorbe avec Le Pont-Brassus.

Mme la Présidente annonce la course annuelle du Conseil fixée au 28 septembre prochain, plus de détails seront donnés à la séance du 1^{er} juillet.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la séance à 22 h 10 en remerciant l'assemblée, les téléspectateurs et les membres de la presse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente _____ Secrétaire :

Claire-Lise Piguet

Paulette Reymond

